



CONTRAT POUR ENFANT

RESPONSABLES DE L'ÉCOLE: Eric & Sonja Graf, 079 691 19 18, Rue du Réservoir 8, 2034 Peseux

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP/Lieu :
Tél. mobile :	Date de naissance :
Nationalité :	Adresse e-mail :

Cotisations (cochez ce qui convient)

Enfant aikido (5 à 14 ans)			
par trimestre	par semestre bonus 5%	par année bonus 7%	Prestations contenues
DÉCOUVERTE			<ul style="list-style-type: none">✓ 1x par semaine flexible (n'importe quand à Neuchâtel)✓ 1 entraînement/semaine pendant les vacances scolaires✓ 10% sur tous les cours payants du dojo virtuel
<input type="checkbox"/> Fr. 195	<input type="checkbox"/> Fr. 370	<input type="checkbox"/> Fr. 725	
L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS			
<input type="checkbox"/> Fr. 225	<input type="checkbox"/> Fr. 428	<input type="checkbox"/> Fr. 837	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>full access</i> (n'importe quand à Neuchâtel)✓ 1 entraînement/semaine pendant les vacances scolaires✓ les jeudis les parents peuvent participer sans frais supplémentaires aux cours pour enfants✓ 1 mois par année d'accès à tous les cours adultes✓ 20% sur tous les cours payants du dojo virtuel
SAMOURAÏ			
<input type="checkbox"/> Fr. 255	<input type="checkbox"/> Fr. 485	<input type="checkbox"/> Fr. 948	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>full access</i> (n'importe quand à Neuchâtel ou Bienne)✓ 1 entraînement/semaine pendant les vacances scolaires✓ les jeudis les parents peuvent participer sans frais supplémentaires aux cours pour enfants✓ 2 entraînements adultes par semaine✓ 2 stages pour enfants par année inclus✓ 25% de réduction sur 1 kimono par année✓ 30% sur tous les cours payants du dojo virtuel

Pour les familles: le 1^{er} enfant paye le prix normal, le 2^e paye 75%, le 3^e 50%.

Contrat et Résiliation : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève ou son représentant légal. **Le renouvellement est tacite et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'une période de 3, 6 ou 12 mois** (écrire à : Ecoles d'Aïkido, Rue de Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel). Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

La cotisation doit être versée à l'avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7^e Dan. L'école d'Aïkido est membre de l'association Aikido Switzerland (AS), www.aikido-switzerland.org. Chaque élève doit avoir une licence valable de l'AS. Les jeunes jusqu'à 16 ans payent une cotisation annuelle à AS de 10.- CHF. Elle doit être payée en plus des cotisations mentionnées dans ce contrat.

Règlement de l'école : par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquette du dojo. Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Nettoyages : Le nettoyage du tatami dans les dojos s'effectue communautairement, pendant les horaires des entraînements. Chaque enfant est tenu d'y participer.

Équipement : Un training, une paire de pantoufles et un linge sont obligatoires. Kimono (tenue pour l'aïkido) peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

Leçons manquées : Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui/elle-même s'assurer. L'école d'Aïkido ne peut être tenue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Fermeture et vacances : le Dojo fait 4 semaines de vacances par année (2 semaines à Noël/Nouvel An et les deux dernières semaines de juillet). Lors des vacances tous les cours sont annulés. Les cotisations se versent pour l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre y compris.

Photos, vidéos : sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements ou stages et utilisées à des fins promotionnelles pour le Dojo.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : _____

Date : _____

Responsable de l'école d'aïkido (laissez libre) :

Signature du participant :
(ou du représentant légal)

Nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Coordonnées pour le paiement des cotisations :

Dojo de Neuchâtel, Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel
IBAN : CH78 0900 0000 1773 5625 8



Règles d'étiquette du Dojo

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.